



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 15 mai 2025**

**RAPPORT N° 11/2025
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Crédits supplémentaires au budget communal de
l'exercice 2025 – 1^e série**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La commission des finances, chargée d'étudier le **préavis N° 11/2025** intitulé « **Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 1^e série** », déposé à la séance du Conseil communal du 27 mars 2025 s'est réunie le **mercredi 19 mars 2025 à 18h15, à la salle du Conseil communal**.

Elle était composée des personnes suivantes :

Président·e-rapporteur·rice (remplaçant de la remplaçante) :

da	M.	Laurent Lavanchy
----	----	------------------

Membres :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
da	M.	Pierre Chiffelle	X		
da	M.	Alain Gonthier	X		
PLR	M.	Patrick Bertschy	X		
PLR	Mme	Anna lamartino	X		
PLR	M.	Vittorio Marinelli		X	
VER	Mme	Emmanuelle Carruzzo Evéquo		X	
VER	M.	Antoine Stübi	X		
PS	M.	Vincent Matthys		X	
UDC	M.	Bastien Schobinger	X		
LCVL	M.	Martino Rizzello	X		
VL	Mme	Anne-Francine Simonin	X		
EAV		Vacant			

Suppléant·e·s :

Parti	Titre	Prénom / Nom	Présent·e	Excusé·e	Absent·e
VER	M.	Karim El Khalifa	X		
PS	Mme	Marion Houriet		X	
PLR	Mme	Sandra Marquez		X	
EAV	M.	Oliver Ghorayeb			X

La Municipalité était représentée par :

Monsieur Yvan Luccarini, syndic
Madame Laurie Willommet, municipale

Les services étaient représentés par :

Monsieur Emanuele Ferrara, adjoint administratif au Service des finances
Madame Manon Fawer, cheffe de service

1. INTRODUCTION

Mesdames Willommet et Fawer expliquent l'origine de la demande de crédit supplémentaire :

Le préavis signale «plusieurs démissions liées à une absence de pilotage cohérent» qui justifient les mesures prises. Cela ne signifie pas qu'il y a eu une faute d'une ou de plusieurs personnes, mais que la structure et les ressources en personnel ne permettait

pas un encadrement correct. Comme détaillé ci-dessous, le montant de 52'000.– permettra d'augmenter le temps de travail consacré à l'encadrement.

Sont concernées 3 prestations : les réfectoires sur deux sites, Kratzer et Aviron, et l'accueil 7-8 à l'Aviron. Il y a un besoin d'avoir une direction de cette équipe, et aussi un besoin de travail sur le terrain.

Une réorganisation pérenne a été proposée, mais la réflexion est arrivée trop tard pour être intégrée au projet de budget 2025, d'où ces crédits supplémentaires.

2. DISCUSSION

Plusieurs commissaires demandent pourquoi le crédit est divisé en deux parts égales et à quoi ils correspondent en détail.

Les réponses :

Ils sont répartis équitablement dans deux comptes dans le préavis, car imputés à deux endroits, une ligne dans le compte réfectoires, l'autre dans le compte UAP.

UAP est dans le réseau (dont une petite partie du poste, de 33.25 %, est subventionnée), alors que la part réfectoire n'est pas, elle, intégrée dans le réseau.

Au total, 52'000.- pour :

- revaloriser un poste, qui passe d'éducateur à responsable éducateur, avec un 43 % d'encadrement en plus de 40 % sur le terrain
- redoter l'équipe actuelle d'un 40 % sur le terrain, pour compléter l'équipe de l'accueil 7P-11S, en remplacement de l'activité du/de la responsable antérieurement sur le terrain.

La discussion montre aussi que cette réorganisation permettra d'avoir un suivi sur l'évolution de l'ensemble de ce travail, ce qui sera plus que bienvenu.

3. VOTE

Délibérations de la commission des finances, commission ad hoc sur ce sujet :

La commission passe au vote des conclusions du préavis N°11/2025, comme suit :

Pour : 10 (unanimité)

4. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis N° 11/2025, du 10 mars 2025, concernant les crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2025 – 1ère série
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires déjà engagés au budget communal de l'exercice 2025, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total de CHF 52'000.–.

Pour la commission ad hoc
Le président rapporteur

Laurent Lavanchy

Rapport validé le 8 avril 2025